

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 juin 2019** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon,
Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2019-06-229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 7.1 Avis de motion – Règlement no 547 décrétant un emprunt et une dépense de 1 381 000\$ pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire par chemisage.
- 7.2 Dépôt du projet de règlement no 547 décrétant un emprunt et une dépense de 1 381 000\$ pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire par chemisage.
- 7.3 Signalisation routière – Installation de panneaux d'arrêt obligatoire.
- 7.4 Octroi de contrat – Appel d'offres GT2019-05 – Réhabilitation de conduites par chemisage.
- 7.5 Congrès FQM 2019 – Autorisation de participation.
- 7.6 Changement de lieu des séances du Conseil des mois de juillet et d'août 2019.
- 7.7 Motion de remerciements à Simon-Gabriel Pouliot.

ADOPTÉE

2019-06-230 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2019, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2019, tels que présentés.

ADOPTÉE

2019-06-231 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2019 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2019, au
montant de **69 560,80 \$**.

ADOPTÉE

2019-06-232 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2019 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2019, au
montant de **2 153 234,67 \$**.

ADOPTÉE

**2019-06-233 RÈGLEMENT 437-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437
AFIN D'AJOUTER DES NORMES QUANT À L'ABATTAGE DES ARBRES
– ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
(R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23
février 2007 et qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce dernier
notamment afin d'ajouter des normes quant à l'abattage des arbres;

Considérant qu'à la séance du 9 avril dernier, un avis de motion a été donné
et le projet du règlement no 437-51 adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'adopter le projet de règlement no 437-51 modifiant le Règlement
de zonage no 437 notamment afin d'ajouter des normes quant à l'abattage
des arbres.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges
pour certificat de conformité final.

ADOPTÉE

**2019-06-234 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-52 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN D'AJOUTER DES NORMES
CONCERNANT LA CULTURE ET LA VENTE DE CANNABIS**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
(R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23
février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier afin d'y ajouter des normes
concernant la culture et la vente de cannabis;

Considérant qu'à la séance du 14 mai dernier, un avis de motion a été donné
et le premier projet du règlement no 437-52 adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour.

-94-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le second projet de règlement no 437-52 modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment afin d'y ajouter des normes concernant la culture et la vente de cannabis.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2019-06-235

RÈGLEMENT NO 440-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, NOTAMMENT CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES, LES PISCINES CREUSÉES POUR LES BÂTIMENTS À STRUCTURE CONTIGUË ET LES CONSTRUCTIONS/USAGES AGRICOLES – ADOPTION

Considérant que le règlement no 440 sur les permis et les certificats est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce dernier notamment concernant l'abattage d'arbres, les piscines creusées pour les bâtiments à structure contiguë et les constructions/usages agricoles;

Considérant qu'à la séance du 9 avril dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 440-17 adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no 440-17 modifiant le règlement no 440 sur les permis et certificats, notamment concernant l'abattage d'arbres, les piscines creusées pour les bâtiments à structure contiguë et les constructions/usages agricoles.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour émission d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2019-06-236

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 505-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE NO 505 – DISPOSITIONS RÉGISSANT LES PERMIS D'ARROSAGE

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le règlement no 505-2 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable no 505 – dispositions régissant les permis d'arrosage.

2019-06-237

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 505-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE NO 505 – DISPOSITIONS RÉGISSANT LES PERMIS D'ARROSAGE

Considérant que le Règlement no 505 relatif à l'utilisation de l'eau potable est entré en vigueur le 9 octobre 2013;

Considérant qu'il y a lieu de modifier celui-ci, notamment concernant les permis d'arrosage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 505-2.

**2019-06-238 RÈGLEMENT NO 545 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH 110-2019)
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 468 (RMH - 110) – ADOPTION**

Considérant que le Règlement no 468 sur les systèmes d'alarme est entré en vigueur le 30 septembre 2009;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que les Villes qui en font partie ont décidé de procéder à la révision des règlements municipaux harmonisés;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 468 (RMH – 110) par le Règlement no 545 sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019);

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 14 mai 2019.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'adopter le règlement no 545 sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019).

ADOPTÉE

**2019-06-239 RÈGLEMENT NO 546 SUR LES NUISANCES (RMH 450-2019)
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 473 (RMH – 450) – ADOPTION**

Considérant que le Règlement no 473 sur les nuisances est entré en vigueur le 30 septembre 2009;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que les Villes qui en font partie ont décidé de procéder à la révision des règlements municipaux harmonisés;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 473 (RMH – 450) par le Règlement no 546 sur les nuisances (RMH 450-2019);

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 14 mai 2019.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Jean Fournel
et résolu d'adopter le règlement no 546 sur les nuisances (RMH 450-2019).

ADOPTÉE

**2019-06-240 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-13, LOT 2 068 081
(2441, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire un abri d'auto attenant avec une distance de 0,43 mètre de la ligne latérale droite de la propriété au lieu de 3 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant que la demande pourrait éventuellement porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins notamment en matière de gestion des eaux de pluie et de la neige;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de

-96-

dérogação mineure no 2019-13 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2019-13**, lot 2 068 081 (2441, boulevard Perrot) conditionnellement à ce que la distance minimale de la ligne latérale droite de la propriété soit augmentée à 1 mètre au lieu de 0,43 mètre.

Qu'une attention particulière devra être portée à la conception de la structure afin que celle-ci soit sécuritaire et suffisamment solide afin de supporter l'accumulation de neige qui pourrait s'y faire.

ADOPTÉE

2019-06-241 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-24, LOT 2 068 081 (2441, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire un abri d'auto attenant;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le projet devrait préalablement faire l'objet d'une demande de dérogation mineure puisque celui-ci ne respecte pas la réglementation présentement en vigueur;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-24 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-24**, lot 2 068 081 (2441, boulevard Perrot) telle que présentée, suivant l'acceptation de la dérogation mineure no 2019-13.

ADOPTÉE

2019-06-242 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-23, LOT 5 405 243 (2633, BOULEVARD PERROT)

Considérant que la requérante souhaite construire une nouvelle maison unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-23 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

-97-

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-23**, lot 5 405 243 (2633, boulevard Perrot) telle que présentée conditionnellement à ce que la marge de recul avant minimale de 8 mètres soit respectée pour le bâtiment principal.

ADOPTÉE

2019-06-243 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-18, LOT 2 068 146 (2567-A, BOULEVARD PERROT)

Considérant que la requérante souhaite changer le matériau de toiture (bardeaux d'asphalte pour toiture métallique);

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-18 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-18**, lot 2 068 146 (2567-A, boulevard Perrot) telle que présentée conditionnellement à ce que la toiture du garage soit également changée dans un délai de 36 mois (avec le même revêtement).

ADOPTÉE

2019-06-244 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-20, LOT 2 068 104 (15, 159^E AVENUE)

Considérant que les requérants souhaitent remplacer du déclin d'aluminium blanc par du déclin de vinyle gris;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-20**, lot 2 068 104 (15, 159^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2019-06-245 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-22, LOT 2 068 128 (2525, BOULEVARD PERROT)

Considérant que les requérants souhaitent construire une nouvelle ouverture dans la fondation, en façade de la maison;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

-98-

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-22 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-22**, lot 2 068 128 (2525, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2019-06-246 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-21, LOT 6 305 844 (2533, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaitent construire une nouvelle maison unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent certains critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2019-21 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2019-21**, lot 6 305 844 (2533, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2019-06-247 ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES – SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville, en collaboration avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, a renouvelé le service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire pour l'année scolaire 2018-2019 et que l'entente pour ce projet vient à échéance en juin 2019;

Considérant que la Ville souhaite poursuivre le service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'approuver le renouvellement de l'entente de services avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges concernant le projet aide aux devoirs (volet primaire) pour l'année scolaire 2019-2020;

Que le versement d'un montant de **10 000 \$** à la Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges pour ce projet soit approuvé.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à cet effet.

Que les dépenses associées à ce projet soient puisées à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-473.

ADOPTÉE

2019-06-248 ENTENTE AVEC LE COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE – ATELIERS THÉMATIQUES VOLET SECONDAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le Comité jeunesse La Presqu'île travaille sur la santé et le bien-être des adolescents de la région de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2018-03-91, le Conseil a approuvé l'implantation de la phase 2 du projet d'aide aux devoirs pour le volet secondaire pour l'année scolaire 2018-2019 incluant des ateliers thématiques;

Considérant que le projet aide aux devoirs pour le volet secondaire n'a pas été aussi concluant que souhaité et que la Ville souhaite poursuivre son offre de services pour le volet secondaire en offrant des ateliers thématiques exclusivement pour l'année scolaire 2019-2020;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la signature d'une entente de services avec le Comité jeunesse La Presqu'île pour offrir des ateliers thématiques exclusivement pour l'année scolaire 2019-2020.

Que le versement d'un montant de **4 121 \$** au Comité jeunesse La Presqu'île pour ce projet soit approuvé.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville l'entente à cet effet.

Que les dépenses associées à ce projet soient puisées à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-473.

ADOPTÉE

2019-06-249 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – FONDATION DU PATRIMOINE STE-JEANNE-DE-CHANTAL – RUE DE L'ÉGLISE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la fermeture de la rue de l'Église entre la chapelle et le presbytère, section débarcadère seulement, entre 10h et 15h le samedi 16 juin pour la tenue d'une activité organisée par la Fondation du Patrimoine Ste-Jeanne-de-Chantal.

ADOPTÉE

2019-06-250 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2018-08-269 – ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS 2015, 2016 ET 2017 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2018-08-269, le Conseil a adopté les rapports annuels 2015, 2016 et 2017 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorisé la transmission de ces rapports annuels à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle les transmette au Ministère de la Sécurité Publique;

Considérant que le Ministère de la Sécurité Publique a confirmé que nous devons obtenir un rapport propre à notre territoire notamment en ce qui concerne les temps de réponse.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx

-100-

et résolu d'annuler la résolution no 2018-08-269 adoptée le 14 août 2018.

Que l'adoption des rapports des années 2015, 2016 et 2017 soit annulée, puisque ceux-ci ne sont toujours pas déposés auprès du Ministère de la Sécurité publique et qu'ils ne reflètent pas la réalité de notre territoire.

ADOPTÉE

2019-06-251 CONGRÈS AIMQ 2019 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Jean Fournel
et résolu d'autoriser madame Isabelle Roy, directrice des Services techniques, à participer au séminaire annuel de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec, qui se tiendra du 15 au 18 septembre prochain à Sherbrooke.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 200 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-311-00-311.

ADOPTÉE

2019-06-252 ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES ÉDITION 2019

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'acheter un quatuor pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges édition 2019, qui se tiendra le mercredi 21 août 2019 au Club de golf Atlantide, au coût total de **800 \$** payable à la **CCIVS** et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2019-06-253 ACHAT DE BILLETS – SOUPER DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE PERROT

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu de procéder à l'achat de 2 billets pour le souper du maire de la Ville de l'Île Perrot, au coût de 75 \$ chacun pour un total de **150 \$** et d'autoriser 2 membres du Conseil à assister à ce souper qui se tiendra le vendredi 14 juin 2019.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2019-06-254 **SOIRÉE BÉNÉFICE MILLE ET UNE HUÎTRES – CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima organisera la 5^e édition de sa soirée bénéfice Mille et une huîtres le 18 octobre prochain;

Considérant que la Ville accepte d'agir comme partenaire et présentateur pour cette soirée et qu'elle obtient 6 billets pour cette soirée;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bernard Groulx
et résolu d'autoriser le versement d'une somme de **5 000 \$** à titre de contribution pour cette soirée.

Que 6 représentants de la Ville soient autorisés à participer à l'événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2019-06-255 **ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le jeudi 11 juillet 2019 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la **Ville de Pincourt** et d'autoriser 2 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2019-06-256 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 547 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 381 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE PAR CHEMISAGE**

Daniel Lauzon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no **547** décrétant un emprunt et une dépense de **1 381 000 \$** afin de financer les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire par chemisage.

2019-06-257 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 547 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 381 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE PAR CHEMISAGE**

Considérant que la Ville est en attente de l'entrée en vigueur du nouveau programme TECQ 2019-2023 pour obtenir une confirmation du financement de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire par chemisage qu'elle souhaite faire exécuter sur son territoire au cours de l'année 2019;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 1 381 000 \$ pour la réalisation de ces travaux en adoptant un règlement à cet effet;

Considérant que les sommes versées à la Ville en vertu du Programme TECQ seront affectées à la réduction de l'emprunt ainsi qu'au paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée le règlement no 547;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 547.

2019-06-258 **SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'accepter l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la Promenade St-Louis au coin de la rue Jordi-Bonnet, dans les 2 directions.

ADOPTÉE

2019-06-259 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2019-05 – RÉHABILITATION DE CONDUITES PAR CHEMISAGE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation de conduites par chemisage;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 juin 2019;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Considérant que la Ville procédera à une demande de subventions en vertu du Programme TECQ et qu'elle est en attente d'une réponse du gouvernement quant à cette subvention potentielle.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **1 219 228,00 \$**, plus contingences possibles de 5 % au montant maximal de 60 961,40 \$, et taxes applicables à **Sanexen Services Environnementaux Inc.** pour des travaux de réhabilitation de conduites par chemisage, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2019-05.

-103-

Que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no 547 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Que cette dépense soit puisée à même la subvention qui serait versée en vertu du Programme TECQ et le règlement d'emprunt no 547, et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720.

ADOPTÉE

2019-06-260 CONGRÈS FQM 2019 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser mesdames Danie Deschênes, mairesse, Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Natalia Pereira, conseillère et monsieur Bernard Groulx, conseiller à participer au Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 à Québec.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 500 \$** par personne.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-111-00-311 et 02-131-00-311.

ADOPTÉE

2019-06-261 CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2019

Considérant qu'en vertu de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le conseil tient ses séances à l'endroit désigné par la charte pour sa première séance ou à l'endroit que le conseil a fixé par résolution;

Considérant que le Conseil peut changer par résolution l'endroit où il tient ses séances et que le greffier doit donner un avis public de tout changement de l'endroit où se tiennent les séances.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que les séances du 9 juillet et du 13 août 2019 puissent se tenir soit au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte ou soit à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, selon les conditions météorologiques.

ADOPTÉE

2019-06-262 MOTION DE REMERCIEMENTS À SIMON-GABRIEL POULIOT

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souligne la bravoure et le courage exceptionnel de Simon-Gabriel Pouliot lors de l'évènement survenu au Centre nautique le 3 juin dernier et lui offre ses remerciements les plus sincères.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de mai 2019 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 21 mai 2019 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dépôt d’une pétition concernant la vitesse au coin des rues Robillard et Rhéaume.
- Dépôt d’une pétition concernant le trafic anticipé sur le boulevard Perrot compte tenu de la construction de 2 immeubles à logements dans le secteur de la rue Datura à L’Île-Perrot.

2019-06-263 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bernard Groulx
et résolu de lever la séance à 20h47.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
